

BULLETIN DE DEMANDE D'INSCRIPTION

STAGES ET EXAMENS

MONITEUR FEDERAL 2^{ème} DEGRE 2010

DE PLONGEE SUBAQUATIQUE

Photo d'identité (obligatoire)	• Nom :
	• Prénom :
	• Date de naissance :
	• Lieu de naissance :
	• Adresse :
	• Code postal :
	• Ville :
<u>Date d'arrivée à la CTR</u>	• Téléphone :
	• Courriel :
	• Numéro de licence :
<u>Date d'arrivée à la FFESSM</u>	• Nom du Club d'appartenance :
	• Numéro d'affiliation FFESSM :
	• Catégorie d'Assurance Individuelle Complémentaire :

Les tarifs indiqués sont entièrement à la charge des candidats et tiennent compte de la subvention attribuée par la Commission Technique Nationale

Comité Régionale Ile de La Réunion	
<input type="checkbox"/> Stage final du 25 octobre 2010 au 30 octobre 2010	La date limite de réception des dossiers complets est fixée au 25 août 2010 au CRESSM Ile de La Réunion
<input type="checkbox"/> Examen du 1 novembre 2010 au 6 novembre 2010	
Coût en externat : Stage et examen 800€	La date limite d'inscription au stage et à l'examen est fixée au 25 août 2010 au Siège fédéral
Libeller le(s) chèque(s) à l'ordre du CRESSM	
Adresser le chèque au CRESSM 2 BIS, RUE DES BRISANTS BASE NAUTIQUE DE SAINT-GILLES- 97434 SAINT-GILLES LES BAINS	Cadre réservé au CRESSM

Date et lieu de passage du monitorat fédéral 1^{er} degré et/ou du B.E.E.S.1

Date et lieu d'inscription de la précédente session de monitorat fédéral 2^{ème} degré à laquelle le candidat n'a pu participer faute de place

Nombre de moniteurs (moniteur fédéral 2^{ème} degré ou et B.E.E.S.2) en activité au sein du club

Nombre de licenciés au sein du club

Relevé d'activités au sein du club depuis l'obtention du monitorat fédéral 1^{er} degré ou du B.E.E.S.1

Signature obligatoire
du président du club et cachet du club

Avis et signature obligatoire
du président de la C.T.R et cachet de la C.T.R.

M accepte les directives et les dispositions fédérales quant à l'organisation de ce stage et/ou examen ainsi que les risques librement consentis relatifs aux activités effectuées dans le cadre de ce stage et/ou de cet examen.

Fait le..... à

Signature obligatoire du candidat

Dispositions particulières à l'organisation des stages et examens

Le nombre de candidats par stage et/ou examen peut être éventuellement limité. En cas de nécessité l'ordre de priorité sera établi en fonction des critères ci-dessous :

- 1) Candidats s'étant déjà présentés et dont le dossier a été repoussé à une session ultérieure par manque de place.
- 2) Candidats appartenant à un club dont l'effectif relatif en moniteurs titulaires d'un brevet de moniteur fédéral ou de B.E.E.S. 2^{ème} degré, est le plus faible des clubs demandeurs pour la session considérée.
- 3) Candidats désirant effectuer l'ensemble stage final et examen.
- 4) Ancienneté dans le diplôme de moniteur fédéral 1^{er} degré et ensuite de B.E.E.S.1

Les convocations aux stages et aux examens seront envoyées 1 mois avant le début de ceux-ci. Lors de l'ouverture du stage ou de l'examen, les candidats pourront avoir à justifier de leur identité. Les originaux des pièces exigées dans les conditions de candidatures sont susceptibles d'être demandées.

Les candidats devront apporter leur matériel individuel de plongée, scaphandre et bouteille, sauf accord préalable du directeur du centre de stage ou examen.

Pièces à joindre au dossier au moment de la demande d'inscription

- Le formulaire dûment rempli
- Le(s) chèque(s) libellé(s) au nom du CRESSM
- Photocopie du brevet de moniteur fédéral 1^{er} degré de la FFESSM (les deux faces de la carte CMAS) ou la Photocopie de B.E.E.S.1 (option plongée),
- Photocopie Attestation de la Compétence Réaction et Intervention Face à un Accident de Plongée (RIFAP)
- Photocopie de la carte d'identité (les deux faces)
- 1 photo d'identité
- 2 enveloppes timbrées libellées au nom et adresse du candidat
- L'original du certificat médical de non contre-indications à la pratique de la plongée de moins d'un an délivré par un médecin fédéral ou titulaire du CES médecine du sport.

Pièces à fournir avant le stage final

La photocopie de la licence en cours de validité

L'attestation de plongée à 50m (validité 9 mois) signée par un moniteur fédéral 2^{ème} degré ou B.E.E.S.2 licencié.

Décision CTN du 7 mars 98

Nota :

Les candidats devront être en possession d'une assurance individuelle complémentaire catégorie loisir 1 minimum. Les titulaires d'un contrat personnel couvrant à minima les mêmes risques doivent adresser une photocopie de celui-ci avec leur dossier.

Les chèques seront débités 1 mois avant le début du stage final ou de l'examen. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être réclamé.

Les candidats n'ayant pas leur dossier complet le jour de l'examen ne seront pas autorisés à s'y présenter.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvée »,

Fait àle
Signature du candidat obligatoire